

TAUX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION TRIMESTRIELLE. Par an, payé d'avance, \$4.00 Par an, non payé d'avance, 5.00 ÉDITION QUOTIDIENNE. Par an, payé d'avance, \$6.00 Par an, non payé d'avance, 7.00 L'édition tri-hebdomadaire du Journal paraît les MARDIS, les JEUDIS et les SAMEDIS.

LE JOURNAL DE QUÉBEC

POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE

Editeur-propriétaire, AUGUSTIN COTÉ, à qui toutes correspondances, lettres, etc., doivent être adressées franco

TARIF DES ANNONCES.

Six lignes, première insertion, \$0.50 Au-dessus de 6 lignes et pas plus de 10, 0.80 Pour chaque ligne au-dessus de 10 lig. 0.08 Pour chaque insertion subséq. par lig. 0.02 Les réclames, rapports de commandites, décès, mariages, etc., sont soumis aux tarifs des annonces.

Les annonces déposées jusqu'à midi du jour de la publication paraissent le même jour. Toute annonce envoyée sans mentionner le nombre d'insertions voulu, est publiée jusqu'à avis contraire.

Une remise libérale est accordée pour les annonces à long terme. Il ne sera tenu aucun compte des écrits anonymes. Les manuscrits non insérés sont détruits.

ÉTAT-PONTIFICAL.

Rome, 19 juillet.

Depuis la création du nouveau royaume d'Italie, on a souvent nommé des commissaires d'Etat chargés d'informer sur des abus, de dénoncer des coupables, d'avisar aux moyens de porter remède, etc. Ces commissions ont mangé beaucoup d'argent et les choses sont toujours restées en l'état où elles étaient.

Pour ne citer que quelques exemples, MM. Minghelli et Spaventa, aujourd'hui ministres, étaient aussi ministres en 1864 à Turin, lorsqu'eurent lieu les massacres de septembre. Un tel effroyable s'éleva contre eux : le pays et le Parlement voulaient les mettre en état d'accusation ; on nomma une commission d'enquête. Cette commission ne fit qu'une chose : elle dénonça le nombre des victimes et donna les détails qu'on avait lus dans les journaux. Quant aux ministres, auteurs responsables de ces massacres, ils s'en lavèrent les mains.

En 1865, si je ne me trompe, de grandes études se firent contre un groupe d'industriels fonctionnaires à la tête desquels se trouvait le député Bastogi. Il s'agissait de marchés honteux, de dilapidations énormes, de vols, de corruptions et que sais-je encore, à propos des chemins de fer méridionaux. Une commission d'enquête fut nommée ; elle se mit au travail et découvrit, parait-il, des preuves accablantes. Les scandales allaient donc être punis. Mais qu'arriva-t-il ? Tous les documents rassemblés par la commission et déposés aux archives de la Chambre furent volés. Il aurait fallu recommencer tout. On était fatigué et M. Bastogi est encore député.

Une autre commission d'enquête fut nommée pour les brigands dans les Etats de Naples. On avait signalé les excès des brigands contre les populations ; il y avait eu des villages brûlés, des vieillards, des femmes, des enfants tués sans que l'on s'en inquiète. La commission découvrit des crimes horribles ; mais tout fut aussitôt enseveli ; on n'a su qu'une chose, le chiffre des brigands fusillés, 7,151, je dis sept mille cent cinquante-un. L'annexion du royaume de Naples a été cimentée par cette abondante effusion de sang.

Il y a eu aussi la commission d'enquête de 1868 sur le cours forcé des billets de banque. Il s'agissait de fournir les moyens de retirer ce cours forcé après avoir montré que le ministère avait abusé de l'établissement. La commission dépensa beaucoup, écrivit trois volumes in-folio, et le cours forcé prit un développement nouveau. Aujourd'hui nous avons le papier de six banques à cours forcé.

En 1869, il y a eu la fameuse enquête sur les monstrueux abus de la régie contabescente. Il fallait sacrifier à l'indignation publique la consorte rie coupable. La Chambre se fit tirer l'oreille ; la majorité devait consentir à se laisser poursuivre. Mais après un refus, elle finit par céder. La commission fut nommée ; elle n'aboutit qu'à un procès ténébreux contre le député Lobbia, lequel condamné d'abord à être, l'an de rien, reconnu innocent d'être, l'an de rien, reconnu coupable. Mais on a voulu passer l'éponge sur tout cela ; il y avait du sang et des turpitudes sans

nombre. A quoi bon déshonorer le régime ? Eh bien ! il s'agit maintenant de la commission d'enquête sur la Sicile. Les neuf députés, les trois sénateurs et les trois conseillers d'Etat pour le gouvernement ont été nommés. Mais la pression de l'opinion est telle, chacun sent si bien la difficulté, pour ne pas dire l'impossibilité d'aboutir à un résultat, que deux députés, deux sénateurs et un conseiller d'Etat, ont donné leur démission avant de commencer.

En Sicile, le conflit n'est pas seulement en bas, il est en haut, et il n'est en bas, que parce qu'il est en haut. L'autorité politique et l'autorité judiciaire ne peuvent être d'accord, cela est résulté avec une évidence irréfragable des révélations que le procureur général et de l'ancien procureur général Togni, et la Chambre, aussi bien que des avocats du procureur général actuel de Palerme. La magistrature dit : « Les crimes qui épouvantent la Sicile sont soulevés par les agents politiques ; je ne puis les poursuivre parce que ces agents, tels que questeurs et préfets, agissent par ordre du ministère, lequel ne répond que devant le Parlement. » L'autorité politique nie et accuse la magistrature de lâcheté. Pour faire cesser cet état de choses, le pouvoir a voulu être armé d'une loi martiale. En la loi accordant la Chambre a cru que la commission d'enquête serait un temporaire d'un correctif. Mais d'une part la loi est déjà en cours d'application. On n'a fait de commissaires ? Ils touchent 60 fr. par jour, non compris les frais de déplacement et de banque. L'ordre est donné de leur rendre des honneurs souverains. Le canon tirera à leur arrivée à Palerme. Partout les troupes seront sous les armes. Les préfets viendront à leur rencontre ; toutes les autorités devront compter à leur appel ainsi que les citoyens, etc. Ils auront tous les droits et ne feront rien.

Mais tout ceci révèle le malaise profond du pays et présage des bouleversements politiques et sociaux dans un avenir peut-être rapproché. Le fait est que l'autorité est partout avilie dans l'esprit des populations. Les agents de cette autorité sont souvent insultés et exercent des représailles brutales. Nous en avons eu un exemple à Rome la semaine passée. Un garde de sûreté a donné à un enfant de 12 ans un coup de pied dans le bas-ventre. L'enfant est mort, dit-on. Qu'avait-il fait ? Il avait appelé le garde voleur. Mais l'épithète de voleur est encore dans le langage du peuple comme un synonyme de garde de sûreté !

Rome est devenue presque déserte ; la chaleur a chassé tous les fonctionnaires, les ministres, la cour et le monde élégant. Les rares patriciens partisans du régime ont été invités à se rendre à Londres pour y entourer le prince Humbert qui se montre et tâche de nouer des relations. Il n'est pas vrai que ce prince ait une mission politique. Le mécanisme constitutionnel ne s'y prêtait point, et d'ailleurs, on sait que Victor Emma lui entend régler seul et que les ministres font plutôt leur cour à la comtesse Mirafiori qu'au prince Humbert qui ne les aime pas et parle ouvertement de tout changer... plus tard.

Mais pendant que la politique paraît chômeur, la persécution non sanglante contre l'Eglise continue. Le télégramme va à annoncer que l'évêque de Bovino avait été chassé de son palais. Celui-ci n'a à la même sorte, qui sera partagé par d'autres évêques. Pour sortir de leur palais les évêques de Bovino et d'Ascoli ont exigé qu'on leur fit violence. Il a fallu que les gendarmes leur missent la main sur le pépulaire.

Les élections municipales en diverses villes d'Italie, comme dans beaucoup de villages et communes, sont favorables aux catholiques ; de là un grand émoi parmi les libéraux ; les avancés parlent de recourir à la violence. A Naples les catholiques se préparent à la lutte et le clergé, par ordre du cardinal archevêque, prend part à cette lutte. Le cardinal Antonelli a reçu d'Espagne la Toison d'or. On l'avait envoyé peu auparavant à M. de Bismarck. Celui-ci attaque l'Eglise, ce lui-là la défend, et la Toison d'or est un ordre catholique. Le Pape aurait écrit, dit-on, en voyant son secrétaire d'Etat revêtu de cette dignité nouvelle et se serait écrié : « Maintenant, vous n'avez plus besoin de rien et j'espère que vos douleurs de goutte ne reparaitront plus. »

Les catholiques occupent très-activement le profil de la liberté de l'enseignement supérieur. Le danger était de vouloir commencer sur plusieurs points la fondation de facultés d'universités. Pour prévenir ce qui n'est pas de leur avis, il y a eu diverses initiatives prises par diverses groupes on est convenu de s'en rapporter à ce que l'épiscopat déciderait. Au commencement du mois d'août, le cardinal-archevêque de Paris réunira un certain nombre de ses collègues et fera appel au concours des catholiques les plus considérables par leur situation et leurs lumières. On s'attendra pour la création à Paris d'une université comprenant trois facultés de droit, une faculté de médecine et une faculté de théologie. Il est probable que la nomination de recteur sera confiée à l'épiscopat, et quant au doyen de la faculté de théologie, son choix sera soumis à Rome.

On demandera même au Pape de donner l'investiture à ce doyen, et d'ériger canoniquement la faculté de théologie parisienne. Pendant que l'archevêque de Paris, d'accord avec l'évêque d'Orléans, prépare ce grand dessein, l'évêque d'Angers, Mgr. Freppel, se dispose de son côté à fonder dans l'Anjou une université. Enfin dans le Nord les catholiques de Lille n'attendent que le mot d'ordre qui leur sera donné par les évêques réunis à Paris pour se mettre à l'œuvre de leur côté. Vous pouvez compter que les catholiques français sauront se servir pour la défense de leur foi et le rétablissement des hautes études dans notre pays des moyens que la loi nouvelle leur accorde.

L'évêque d'Orléans, très-fatigué par la session aux travaux de laquelle il a pris une part si active et si glorieuse, va passer quelques jours près d'Orléans dans son petit domaine de la Chapelle ; il partira de là pour se rendre en Irlande ; il a été invité à se rendre à Dublin pour l'anniversaire d'O'Connell.

Deux personnages sont en ce moment dans un état désespéré, l'amiral Etcheberry qui a eu le crâne fracturé d'une chute de cheval, et Mgr. l'évêque d'Aire et de Dar. Le sultan de Zanzibar quittera Paris, ce soir. Il passera un jour à Lyon, de là il se rendra à Marseille, où il s'embarquera pour ses Etats, par la voie de Suez.

cartade de celui qui qualifiait autrefois de fou furieux, M. Thiers s'est promené quelque temps avec M. Gambetta dans la galerie des Tombeaux et a obtenu de lui la promesse de ne pas ouvrir la bouche. M. Jules Simon, avec son éloquence doucereuse, a posé des questions à son excellent ami M. Dufaure, affectant ainsi de personnaliser le cabinet tout entier dans le ministre de la justice. Il l'a interrogé pour savoir si l'on pourrait nommer les sénateurs entre le 4 novembre et le 31 décembre. M. Dufaure a répondu affirmativement et, dans son discours, a causé une telle satisfaction à M. Simon, que celui-ci s'est empressé de tirer son amendement devant la rentrée au 19 octobre.

Tout le clan radical n'est pas aussi satisfait de M. Dufaure que M. Jules Simon. On a remarqué que dans sa déclaration le garde des sceaux a indirectement, mais très-nettement, affirmé son étroite solidarité avec M. Buffet sur la question de la dissolution. Les gauches avaient espéré un résultat tout contraire, aussi leur désappointement est fort vif.

Les journaux rouges ont pris l'habitude, surtout depuis la discussion du rapport Savary, de prodiguer la désignation de bonapartiste à quiconque n'est pas de leur avis. C'est une bien innocente manie, qui prouve un peu de rotage, et beaucoup la quantité de bonapartistes existant un peu partout. Aujourd'hui la République française et le Rappel s'efforcent à prouver que les bonapartistes ont entravé le projet de l'amendement de M. Raoul Duval. Ce n'est pas exact. D'abord, des députés de la gauche et du centre gauche ont voté contre, et dix bonapartistes seulement se sont ralliés à cette circonstance au ministère. Le déplacement de ces dix voix n'aurait donc pas suffi pour donner la majorité à l'amendement de M. Raoul Duval.

Au début de la séance d'aujourd'hui a commencé la discussion de la deuxième délibération sur le projet de loi sénatorial. On pense qu'elle sera votée dans cette séance. On a distribué un nouveau volume de la commission d'enquête sur le 4 septembre. Ce volume comprend, outre un certain nombre de dépositions faites devant la commission, toutes les réclamations qui lui ont été adressées, ainsi que les circulaires et bulletins du gouvernement du 4 septembre.

M. de Laborderie, chargé également d'un rapport sur les agissements du gouvernement de Tours et de Bordeaux, doit déposer, dit-on, ce rapport dans une prochaine séance. A ce sujet, on dit qu'après un incident, car M. Ricard, qui est gravement attaqué, aurait manifesté l'intention de demander la discussion immédiate. Il sera curieux de savoir comment le dictateur des Deux Sèvres se justifiera de l'accusation d'avoir violé le sanctuaire de la justice, en expulsant violemment les magistrats du palais.

La nouvelle suivante est donnée comme positive par l'Union savoisienne. Cette feuille apprend que le gouvernement italien vient de faire commencer par le génie militaire, les premiers travaux de fortification des passages de Alpes sur la frontière française.

Encore un arrêt qui servira à prouver aux communes qu'elles doivent surveiller les révolutionnaires, sous peine de supporter la responsabilité des excès de ceux-ci. Le conseil de Lyon

a confirmé un jugement condamnant la commune de Caluire à payer aux frères de l'école chrétienne 104,734 fr. à titre de dommages intérêts. La cour a dit dans son arrêt que si la Commune appelle en garantie l'Etat, lequel incombe une part de responsabilité, et celle de M. Challemlacour de 36,876 francs.

Le général Sagot, chef d'état-major du gouverneur de Paris, vient de mourir après deux jours de maladie. Cet officier général, âgé de 63 ans, était l'ami du général de Ladmirault, qui lui portait une amitié sincère.

S. Em., le cardinal Rénier, archevêque de Cambrai, vient d'arriver à Versailles, où il a eu une entrevue avec le maréchal. On pense que le cardinal a été consulté sur le choix du successeur de Mgr. le cardinal Mathieu, archevêque de Beauvais.

Les catholiques occupent très-activement le profil de la liberté de l'enseignement supérieur. Le danger était de vouloir commencer sur plusieurs points la fondation de facultés d'universités. Pour prévenir ce qui n'est pas de leur avis, il y a eu diverses initiatives prises par diverses groupes on est convenu de s'en rapporter à ce que l'épiscopat déciderait. Au commencement du mois d'août, le cardinal-archevêque de Paris réunira un certain nombre de ses collègues et fera appel au concours des catholiques les plus considérables par leur situation et leurs lumières. On s'attendra pour la création à Paris d'une université comprenant trois facultés de droit, une faculté de médecine et une faculté de théologie. Il est probable que la nomination de recteur sera confiée à l'épiscopat, et quant au doyen de la faculté de théologie, son choix sera soumis à Rome.

On demandera même au Pape de donner l'investiture à ce doyen, et d'ériger canoniquement la faculté de théologie parisienne. Pendant que l'archevêque de Paris, d'accord avec l'évêque d'Orléans, prépare ce grand dessein, l'évêque d'Angers, Mgr. Freppel, se dispose de son côté à fonder dans l'Anjou une université. Enfin dans le Nord les catholiques de Lille n'attendent que le mot d'ordre qui leur sera donné par les évêques réunis à Paris pour se mettre à l'œuvre de leur côté. Vous pouvez compter que les catholiques français sauront se servir pour la défense de leur foi et le rétablissement des hautes études dans notre pays des moyens que la loi nouvelle leur accorde.

L'évêque d'Orléans, très-fatigué par la session aux travaux de laquelle il a pris une part si active et si glorieuse, va passer quelques jours près d'Orléans dans son petit domaine de la Chapelle ; il partira de là pour se rendre en Irlande ; il a été invité à se rendre à Dublin pour l'anniversaire d'O'Connell.

Deux personnages sont en ce moment dans un état désespéré, l'amiral Etcheberry qui a eu le crâne fracturé d'une chute de cheval, et Mgr. l'évêque d'Aire et de Dar. Le sultan de Zanzibar quittera Paris, ce soir. Il passera un jour à Lyon, de là il se rendra à Marseille, où il s'embarquera pour ses Etats, par la voie de Suez.

Des avis de Melbourne disent que quatre déportés, dont on ne dit pas les noms, ont réussi à s'échapper de la Nouvelle-Galles. Pour peu que les fuites continuent, il ne restera plus à Nouméa que le gouverneur et les gardiens.

Le calme après l'orage.

On lit dans la Courrier des Etats-Unis :

La formation avec laquelle le marché financier de New-York a supporté la chute soudaine d'un des établissements de crédit les plus considérables et les mieux famés du pays prouve irrécusablement qu'il s'est fait un grand changement dans les habitudes commerciales et économiques. Il est généralement admis que si la catastrophe était arrivée, il y a deux ans, elle aurait eu des conséquences désastreuses, et aurait entraîné dans sa ruine une multitude de maisons qui se soutenaient par un miracle d'équilibre, mais qui étaient de longs temps chancelantes par l'excès de la spéculation, comme cela est arrivé à l'époque où a passé sur la place une contagion de faillites. Heureusement la leçon a profité. Les affaires ont repris depuis les allures effrénées qu'elles avaient alors, et si la confiance a souffert, la prudence a profité d'autant. On a appris alors que les maisons les mieux établies et les plus solides en apparence étaient aussi sujettes à la décadence que les plus modestes entreprises ; que les chemins de fer, les mines, et les autres industries de sensation, n'offraient le plus souvent au capital que des amoncellements trompeurs, et que le caractère régulier valait mieux que les hallucinations de dividendes dont les imaginations effrénées peuplent les imaginations du sol et la surface nue des solitudes.

Il n'est point douteux, aujourd'hui, que la décadence de la maison Duncan, Sherman et Co., ne ramène au principe à cette époque de spéculations hasardeuses. Longtemps elle a résisté, grâce à son immense crédit et à la confiance universelle qu'elle inspirait par sa sagesse apparente de ses transactions ; mais la pluie existait, et les efforts qu'elle a faits pour la tenir assés, loin de la guérir, n'ont fait que la creuser et la rendre irrécupérable. Le mal était à l'état chronique et avait sa source dans l'inféction générale qui a causé tant de décastrés à l'époque de la grande crise qu'elle avait traversée sans y succomber. Elle est tombée heureusement à l'époque où les intérêts généraux pouvaient le moins en souffrir. Non-seulement les bases du trafic sont aujourd'hui plus solides qu'elles ne l'ont été depuis de longues années, mais encore la saison actuelle est celle où l'ébranlement de la circulation a fait le moins sentir.

Si l'état présent, au moment de la grande activité des affaires, a imprimé un air de confiance au moment où la circulation du capital est en raison de celle des marchandises et de la récolte, il en résulte de graves obstructions très-dangereuses dans les canaux de commerce. Aujourd'hui le capital ne manque pas, et s'offre à bon marché aux transactions sérieuses ; l'abondance des récoltes promet un aliment fécond à toutes les branches de l'activité publique ;

— Silence, silence, Bernard ! Il est notre grand père, tu sais ; et d'ailleurs, ajouta-t-elle en haussant soudainement la voix, il y a des étrangers en haut.

— Des étrangers ? quels étrangers ? — Deux messieurs qui sont venus ici chercher un abri contre l'orage. — Hum ! fit le jeune homme en se laissant tomber sur une chaise, et en s'abandonnant à ses réflexions, d'où le tira Madeline, en disant : — Bernard, ne reste pas dans tes rêveries moines ! Prends ceux que voilà sur la chaise, et mets-les à table, parce que le souper est prêt, et que ces messieurs qui sont là haut doivent avoir faim.

Le jeune homme se leva en soupir, et dit : — Je vais seulement changer de plateau, ce que je puis faire ici. Oh ! Madeline ! continua-t-il en échangeant sa veste contre une autre sèche, cette maison n'est pas une demeure qui te convienne ! Tous les matins je pars le cœur gros, et toute la journée je suis préoccupé de travail, tellement je suis troué par les trous d'un autre ! — Bernard, alors même que tu ne trouvais la meilleure place qu'il me fallait au monde, je ne le quitterais pas. Cela lui briserait le cœur. Il en aurait un chagrin qui le ferait mourir ! — Mieux vaudrait pour lui être mort ! Et cela serait préférable pour toi et pour tout le monde.

— Ne dis pas cela, Bernard ! ne dis pas cela ! Viens le regarder, et que sa vue adoucesse ton cœur, dit Madeline en prenant le jeune homme par la main et l'amenant près du lit. Vois cette pauvre et vieille fille ridée. Il n'a pas longtemps à vivre à présent. Vois ces deux ou trois petits cheveux blancs sur ses tempes. Et d'ailleurs, Bernard, si ses accès sont terribles, il n'a jamais cherché à me faire du mal. Il est doux et inoffensif, le pauvre vieillard. J'ai pitié de lui comme j'en aurais pitié de tous ceux que je verrais malades.

L. BARLEU. (A continuer.)

Feuilleton Littéraire.

10 Aout 1875 — No. 2.

MADÉLINE.

LE PRÉCIPICE.

Au bout de quelques minutes ils virent à leur droite toute un troupeau conduit par une jeune fille montée sur un petit cheval, ayant sur la tête un chapeau de paille à larges bords et assez grossièrement vêtu.

— Ma chère enfant, au nom de la Providence, pourriez-vous nous indiquer où nous trouverons un abri ? La jeune fille leva timidement les yeux sur le jeune homme, et puis les baissa aussitôt. Souvraz renouela sa question. La jeune fille regarda de nouveau son bel uniforme et dit tranquillement : — La chaumière de mon grand-père n'est pas loin d'ici, si vous et votre ami vous voulez venir avec moi... — Avec grand plaisir, et dix mille remerciements, ma chère enfant. Soyez assez bonne pour nous montrer le chemin.

Le troupeau avait continué à marcher devant. La jeune fille fouetta son poney, et les deux jeunes gens la suivirent. Le ciel s'assombrait de plus en plus, et il commençait à tomber de grosses gouttes de pluie.

procha du cheval de Philippe de Limeuil qu'elle prit par la bride, et dit : — Vous ne voyez pas assez, monsieur, et vous ne connaissez pas le chemin. Laissez-moi conduire votre cheval. — Du tout, du tout, répliqua M. de Limeuil avec une certaine hauteur. Sans répondre, la jeune fille s'éloigna et alla vers Souvraz. Au même moment un effroyable coup de tonnerre retentit juste au-dessus de leur tête, et la foudre tomba à quelques pas de la jeune fille... Quand la secousse fut passée, la première pensée de Philippe de Limeuil fut pour la sécurité de celle qui leur servait de guide. Il la vit étendue sur un rocher. Il courut à elle. — Ma chère enfant, êtes-vous blessée ? demanda-t-il en sautant à bas de cheval, et en se baissant pour la relever. — Oh ! monsieur, que je suis contente ! Je croyais que vous aviez été atteint par la foudre, répliqua-t-elle.

— Et vous blessée ? — Non, monsieur, j'ai été seulement renversée par la secousse, répondit-elle en se redressant vivement. — C'est cela ! Echangez mutuellement vos condoléances et vos félicitations ! Personne ne s'inquiète si je suis mort ou vivant, moi ! s'écria Souvraz, qui était également descendu de cheval. — Vous étiez, vous, hors de danger, répliqua de Limeuil.

— Hors de danger ! comment peut-on être hors de danger, à moins d'être à cent lieues de ces montagnes ? La pluie continuait sans relâche, et le bruit des torrents devenait assourdissant. Ils se demandèrent s'il devenait restant ou si étaient, exposés à toute la fureur de l'orage, ou s'ils devaient tenter de descendre dans le valon. — Je me chargerai bien de conduire vos chevaux, si vous voulez me laisser faire, car la route m'est familière dit la jeune fille.

Un autre éclair, un autre coup de tonnerre et une nouvelle averse de pluie empêchèrent les deux officiers de répondre.

Il faisait absolument nuit à l'intérieur, et l'on ne distinguait pas autre chose que deux tisons qui fluisaient de s'éteindre dans la cheminée. Ces tisons, cependant, servaient aux deux officiers à se guider. — Mais qu'est devenu votre troupeau, mon enfant ? demanda Georges Souvraz, tout en tournant ses vêtements qui étaient complètement trevés. — Oh ! soyez tranquille, monsieur, une fois qu'il est dans le valon, il n'y a plus rien à craindre ; il y a longtemps qu'il est rentré dans la bergerie, répondit la jeune fille en allumant une chandelle.

Le capitaine et son ami reconnurent alors qu'ils étaient dans une pièce dont les murs étaient blanchis à la chaux et dont le plancher était très-propre. A droite de la cheminée était un lit sur lequel était couché un vieillard à cheveux blancs et à l'air vénérable. A gauche était un buffet dans lequel étaient des plats et des assiettes, et dont l'étage supérieur était occupé par quelques livres. Un peu plus loin était un rouet, avec un panier rempli de broches. A l'extrémité de la pièce était une table en chêne, et dans le coin opposé un escalier qui conduisait à l'étage au-dessus. Quelques chaises de paille étaient rangées le long du mur. La fenêtre avait deux rideaux de mousseline blanche, et elle était ornée de pots de fleurs.

Tout, dans cette chaumière, témoignait de l'intelligence et de la frugalité de ses habitants, et jusque dans les moindres arrangements on devinait la main d'une personne de goût. Nos deux voyageurs promirent leurs regards autour d'eux, et puis ils fixèrent sur le vieillard qui était sur le lit. — Est-ce que votre grand-père est malade ? demanda Georges.

La jeune fille tourna tristement les yeux du côté du lit et ne répondit pas. — Est-ce que votre grand-père est

malade ? demanda de nouveau le jeune homme. Elle regarda l'officier d'un air mélancolique et resta silencieuse. — Est-il donc si mal ? dit vivement Souvraz. — Il n'est pas malade, monsieur, répondit-elle à voix basse. — Alors, qu'est-ce qu'il a ? dit Georges.

Sans répondre, la jeune fille baissa les yeux, rougit et se détourna. Elle posa la chandelle sur la table et monta dans la chambre en haut. Après une absence de quelques minutes, elle revint et dit : — Si vous voulez monter, messieurs, vous trouverez dans la chambre les vêtements des dimanches de mon grand-père et de mon frère. Ils ne sont pas beaux, mais ils sont propres et secs. Les deux jeunes gens remercièrent leur hôtesse et acceptèrent son offre. — Et si, dit celle-ci, il vous était agréable de prendre un peu de repos, il y a un lit.

De Limeuil et son ami trouvèrent une petite pièce bien propre, avec une fenêtre garnie de rideaux et un lit sur lequel étaient posés deux pantalons et deux vestes d'étoffe solide. Sur un tabouret à côté était une cruche d'eau et une cuvette. — Je crois que cette petite fille nous a donné son sanctuaire. Quelle charmante créature elle fait, si pleine de courage et d'adresse ! Si elle avait deux ou trois ans de plus, je ferais des vœux en son honneur, dit Georges.

D. Limeuil ne fit pas de commentaires ; il était occupé à ôter ses vêtements trempés et à penser à Mlle Beatrix.

de son lit et qu'il était retombé aussitôt. Tout à coup il entendit crier d'une voix tremblante : — Madeline ! les voilà qu'ils reviennent ! Ils vont se jeter sur moi ! Sauvez-moi ! sauvez moi, Madeline ! — Grand père, cher grand père, murmura la jeune fille, il n'y a personne ici que moi. Allez, allez, calmez vous, soyez tranquille, on ne vous fera pas de mal, vous le savez bien. — Regarde, regarde, Madeline ! regarde ! Ce ne sont plus des hommes, ce sont des diables !

Il y eut une lutte, des exclamations de terreur, des cris : Au secours ! et un bruit qui prenait des proportions effrayantes. Le capitaine se décida à aller rejoindre la jeune fille, mais avant qu'il fût arrivé à l'escalier, la voix de Madeline avait, de nouveau, calmé le vieillard.

Tout resta tranquille pendant un quart d'heure environ, et puis recommença une lutte et des cris qui éveillaient Georges Souvraz. Celui-ci bondit sur le lit en s'écriant : — Que diable y a-t-il donc ? Est-ce que le major est encore pris d'un de ses accès de fureur ? Puis, comme le silence s'était fait de nouveau, il se fit les yeux, et dit en riant : Je croyais que j'avais entendu parler pendant mon sommeil. Je rêvais que nous étions à souper et que le major était ivre, comme à son habitude.

Une partie de votre rêve était vraie. Le vieillard qui est là en bas a eu un accès de folie causé sans doute par l'ivresse. — Comment ! Et vous êtes là ! Je vais aller au secours de cette jeune fille.

Mais elle demeura ferme, et murmura : — Je ne cours aucun danger. Je vous en supplie, monsieur, attendez, attendez un peu. Et son regard suppléant semblait dire : Je vous en prie, ayez pitié de ce vieillard, et ne soyez pas témoin de l'état de dégradation où il est !

Georges remonta et se plaça en haut de l'escalier, prêt à sauter au premier signal. Il vit la jeune fille composer un mélange de vinaigre et d'eau et le donner au vieillard qui le but avec avidité. Trois fois elle rompit la tasse et trois fois il la vida. Puis elle prit un éventail grossièrement fait avec des plumes d'aigles et l'agit au-dessus de son front jusqu'à ce qu'il se fût endormi. Alors elle posa l'éventail, tomba à genoux à côté du lit, inclina la tête sur ses mains jointes et pria silencieusement. Enfin elle se releva, imprima un baiser sur le front du vieillard, et se mit à ranger, sans bruit, la maison.

Elle alla chercher, derrière la chaumière, du bois de feu, alluma du feu, mit dessus une marmite, et prépara le repas du soir. Elle étendit sur la table une nappe blanche, posa dessus du lait, de la crème et du beurre. Quand cela fut fait, elle se mit à son rouet, soulevant à l'arrivée de quelque un, car elle s'arrêtait souvent et écoutait, en tournant la tête vers la porte.

Un pas, en effet, ne tardait pas à se faire entendre, la porte s'ouvrit, et un jeune homme, vêtu comme un paysan, entra. Jetant son chapeau dans un coin de l'appartement, il s'approcha près du feu. S'apercevant alors de l'état dans lequel était le vieillard, il s'arrêta court, et le regarda en s'écriant : — Encore ivre ! Et il adressa un regard interrogateur à la jeune fille. Celle-ci, d'un geste de la main et par un soupir, lui fit comprendre ce qui en était.

donnera un moment de commiseration aux victimes, et dans quelques jours on n'y pensera plus que pour se féliciter de ne pas s'être trouvé dans le courant.

CANADA.

QUEBEC, 10 AOUT 1875.

On mande de Winnipeg, en date du 7 août, que les troubles signalés dans le Nord-Ouest n'ont absolument rien de sérieux.

Les ponts sur l'intercolonial.

CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL, BUREAU DE L'INGÉNIEUR EN CHEF, Ottawa, le 23 mai 1870. A. M. C. S. Ross, Secrétaire.

MONSIEUR, - L'état suivant a été dressé en vue de donner, sous forme de tableau, une liste complète de tous les ponts qui ont été construits sur la ligne du chemin de fer intercolonial.

Ce tableau indique le nombre et les noms des ponts, ainsi que les localités dans lesquelles ils ont été construits, avec le nombre et la longueur des arches aujourd'hui considérées les plus avantageuses dans chaque cas.

Nous ne pouvons que donner les totaux de ce tableau qui comprend 66 ponts, avec les arches suivantes, savoir :

Table with 3 columns: No. d'arches de 200 pieds chacune, Longueur, et Nombre de ponts. Total: 16 arches de 200 pieds, 1,132 verges, 66 ponts.

Relativement au coût probable de ces ponts, avec des arches de bois ou de fer, je rappellerai que dans ma lettre à Sir John A. Macdonald, en date du 27 janvier 1869, je hasardais quelques observations sur les avantages comparatifs de constructions faites de matériaux périssables ou imperissables, et j'ajoutais que les ponts de fer coûteraient environ le double des ponts de bois, et, malgré cette différence en faveur du bois, comme dépense première, l'établissement d'une manière satisfaisante l'économie qu'on réalise en employant le fer au lieu d'autres matériaux moins durables.

Mais en recommandant les ponts de fer au point de vue de l'économie, je devais ne pas en exagérer les avantages; aussi je précisais les cas les moins avantageux, personnel que, pour tous les autres, ma recommandation serait inattaquable.

Les longrines de fer coûtent 1 double des fermes de bois, mais dans les grandes arches seulement; car, dans la grande majorité des cas, la différence est beaucoup moindre et le rapport entre le coût des ponts de bois et celui des ponts de fer varie avec la longueur des arches, diminuant à mesure que les arches se raccourcissent, si bien que dans les arches très-courtes, la différence est insignifiante.

Tous les ponts à construire sur le chemin de fer intercolonial représentent un total de 145 arches, de 24 à 200 pieds, et de ce nombre dans trois ponts seulement, représentant ensemble 16 arches de 200 pieds chacune, la superstructure de fer coûtera le double de celle de bois.

Ces ponts sont ceux de la Rivière-du-Loup et les deux ponts de la Miramichi. Il faut observer aussi que, même dans ce cas, la différence de prix n'est pas aussi considérable qu'elle semble au premier abord; elle a lieu que dans les arches, car les arcs, culées, piliers et les fondations coûteuses existent dans les deux systèmes.

Les commissaires savent que, dans bien des cas, le pont de fer demande moins de maçonnerie que le pont de bois. J'ai eu occasion de vous expliquer ces détails dans mes lettres portant les dates respectives du 2 juillet 1869, et des 26 et 29 janvier 1870.

A ces lettres je joignais des papiers établissant qu'en employant le fer au lieu du bois, on économiserait 1,000 pieds cubes de maçonnerie dans un seul pont, (celui de Trois-Pistoles).

D'après les calculs que j'ai dernièrement faits avec tout le soin possible, l'adoption du fer au lieu du bois, amènerait une économie de maçonnerie représentée par 11,432 verges cubes sur la partie de la ligne entre Truro et la Rivière-du-Loup.

Ce point est d'une importance considérable; en effet, bien que la dépense première soit moindre pour les arches de bois que pour les arches de fer, le coût des autres constructions pour l'achèvement du pont rend plus coûteux (sauf dans les trois cas mentionnés) l'emploi du bois que l'emploi du fer.

A l'appui de cette assertion, j'indiquai ici les évaluations approximatives du coût de tous les ponts sur la ligne, sauf les trois ponts mentionnés qui représentent ensemble seize arches de 200 pieds chacune, savoir :

—Le pont sur la Rivière-du-Loup et les deux ponts sur la Miramichi, — et les commissaires ayant décidé, d'accord avec le gouvernement, que tous ces ponts à grandes arches seraient faits de fer, ils sont exclus des évaluations comparatives que voici :

Evaluations pour des arches de bois. 75,300 verges cubes de maçonnerie en tout...

Evaluations pour des arches de fer. 11,432 verges cubes de maçonnerie en tout...

Evaluations pour des arches de fer et de bois. 86,732 verges cubes de maçonnerie en tout...

En résumé, on voit que l'adoption du fer au lieu du bois, amènerait une économie de maçonnerie représentée par 63,868 verges cubes.

Il est évident que les ponts devraient tous être de fer sur toute la ligne. Je recommanderai donc fortement que le fer soit substitué au bois dans tous les ponts sur la ligne, et que l'on prenne des arrangements avec de bons entrepreneurs pour construire ces ponts.

Il est urgent qu'une décision finale soit prise, car deux ou trois des entrepreneurs insistent pour qu'on leur fournisse les plans de la maçonnerie des ponts, et il y aurait perte si l'on modifiait des constructions déjà commencées.

Si tôt que les commissaires le désireront, je fournirai des devis pour les longrines de fer, avec tous les renseignements requis pour les personnes qui offriront de construire des ponts.

Je suis, etc., SANDFORD FLEMING, Ingénieur en chef.

J'ajouterais, comme explications, c'est un peu par hasard, si les évaluations se rapprochent tellement. J'ai évité à dessein de faire les calculs en me basant sur des prix fixes par mètre, cela pour des raisons faciles à comprendre. J'ai pris la moyenne des prix indiqués dans les soumissions, jugeant ainsi la question des valeurs non à mon point de vue, mais d'après les opinions de centaines de soumissionnaires parmi lesquels des hommes expérimentés se trouvent.

Je me suis déparé de cette règle dans un seul cas, pour le prix des longrines de fer qui n'était indiqué dans aucune des soumissions et pour laquelle je suis responsable.

Je n'ai pas besoin d'entrer dans de longs détails pour vous démontrer comment les ponts de fer exigent moins de maçonnerie que les ponts de bois. J'ai soigneusement démontré la chose aux commissaires, verbalement d'abord, puis dans des lettres datées du 2 juillet, 1869 et des 26 et 29 janvier 1870; et ils étaient si bien édifiés sur ce point que, dans certains cas qui leur furent soumis alors, ils décidèrent d'abandonner le bois et d'employer le fer. Ils s'assuraient des ponts de Trois-Pistoles, Mous, Rivière-du-Loup, Miramichi et la Rivière-Folty. Depuis lors de nouvelles études et de nouveaux calculs, pour tous les ponts de la ligne, ont établi le fait qu'en employant partout le fer au lieu du bois, dans les arches, on économiserait pas moins de 11,200 verges cubes de maçonnerie de première classe.

Cette réduction dans la maçonnerie représente une économie d'au moins \$150,000, somme pleinement suffisante pour compenser, dans chaque cas, la différence de prix entre le bois et le fer.

Ces résultats étonnants, je puis le dire, renversent bien des idées préconçues. Bien des gens apprendront avec étonnement que l'on peut établir des ponts de fer sur toute la ligne de l'intercolonial pour une somme qui n'excéderait qu'à peine celle qui coûterait les ponts de bois. Le fait est pourtant réel, et d'abord principalement à la grande simplicité des dessins de la maçonnerie dans les différents cas. Un mot au sujet de ces dessins ne sera pas inutile. En les faisant on a eu surtout en vue l'économie la plus stricte et la solidité la plus durable; ils ont été dressés d'après les instructions du gouvernement lorsqu'il demanda les soumissions, en 1868, et ils ont été examinés, complétés et lithographiés avant la nomination des commissaires. Il est important que je mentionne ce détail afin qu'on ne prétende pas que les dessins des ponts de fer viennent d'être faits et que je n'ai réduit la quantité des matériaux que pour atteindre mon but, car l'on sait bien et je ne cache aucunement que je préfère de beaucoup les ponts de fer aux ponts de bois. Il y a longtemps que ces dessins ont été travaillés, alors que la question n'avait pas encore été soulevée; à cette époque c'était, chez moi du moins, une idée bien arrêtée que tous les ponts seraient construits en fer et que l'on ne songerait jamais aux ponts de bois. Comme je l'ai déjà dit, je n'hésiterai même pas à faire lithographier ces dessins.

D'après ces dessins ont été faits les calculs de quantités indiquées ici. Naturellement il a fallu des modifications pour appliquer ces calculs aux arches de bois, mais, dans tous les cas, il ne s'est agi que d'augmenter suffisamment les quantités, en utilisant les mêmes dessins.

A l'appui de ce que j'avance, il me suffira, aujourd'hui, d'établir un comparatif entre les dessins pour la maçonnerie des ponts de l'intercolonial et les dessins mis à exécution sur un autre chemin de fer.

Il y a quelques mois, l'un des commissaires, M. C. J. Brydges, voulut bien me fournir copies de quatre plans différents pour les culées de ponts sur le chemin de fer Grand-Tronc. Chaque dessin, en calculant pour une hauteur de soixante pieds, donne les quantités suivantes de maçonnerie :

Table with 3 columns: Destin à l., chemin de fer G.-T., Longueur, et Volume de maçonnerie.

Moyenne de 200 verges de longueur, 2,300 verges cubes de maçonnerie.

Sur le chemin de fer Intercolonial, les dessins, en calculant pour la même hauteur de soixante pieds, donnent les chiffres suivants :

Table with 3 columns: Destin à l., chemin de fer G.-T., Longueur, et Volume de maçonnerie.

Ainsi donc, sur le Grand-Tronc, la maçonnerie des culées représente 2,465 verges cubes et, sur le chemin de fer Intercolonial, 1,226 verges cubes seulement pour les arches de bois et 760 verges cubes pour les arches de fer.

Si l'on avait adopté, pour le chemin de fer Intercolonial, les mêmes dessins que sur le Grand-Tronc, il est évident que la quantité de maçonnerie et, par suite, le coût de construction, auraient été beaucoup plus considérables. Heureusement, nous avons adopté un autre dessin qui réduit considérablement la maçonnerie, et ce dessin est surtout avantageux quand on emploie des longrines de fer. La comparaison précédente fait voir que ce dessin réduit la maçonnerie de la moitié pour les arches de bois, et de plus d'un tiers pour les arches de fer.

Vous voyez donc clairement pourquoi, d'après le système adopté sur l'intercolonial, les ponts de fer ne coûteraient pas plus que les ponts de bois.

Des personnes autorisées mais qui, pourtant, n'avaient point fait une étude sérieuse de la question, ont affirmé que les ponts de fer coûteraient le double des ponts de bois, et on les a crus généralement. Dans certaines circonstances cette opinion peut être exacte, mais il est impossible de la soutenir quand on connaît l'état réel des choses sur le chemin de fer Intercolonial.

Je ne vous fatiguerai pas de plus longues observations, me bornant à ajouter que quelle que soit l'opinion que l'on ait eue à une certaine époque, sur le coût relatif des ponts de fer et des ponts de bois, si tôt que les commissaires et le gouvernement ont constaté que, dans deux ou trois cas, le fer ne coûtait pas plus cher que le bois, ils résolurent d'adopter le fer. J'ai démontré que l'on peut construire en fer tous les ponts de la ligne sans augmenter les dépenses, ou en les diminuant, et par suite, naturellement que quand la question sera bien comprise, la règle adoptée dans ces cas particuliers deviendra générale. Le seul but de cette communication est de bien faire comprendre la question avant qu'il soit trop tard, et je crois avoir réussi, du moins en partie.

Je suis tellement convaincu de l'importance de la question, je suis sûr que si bien quelle erreur aussi grave qu'irrémédiable entraînerait un décal de la part du gouvernement à décider que le fer sera employé au lieu du bois, que j'ai voulu attirer spécialement l'attention sur le sujet; je crois devoir ajouter que les instructions de construire des ponts de bois, devraient être considérées jusqu'à ce que l'on ait bien réglé toute la question; et il ne peut résulter de la question que l'on ne peut résoudre aucun inconvénient de ce genre, vu que les entrepreneurs qui doivent bientôt commencer les ponts, demandent l'adoption du fer, afin de réduire la quantité de maçonnerie.

J'ajouterais encore qu'en vue de la substitution possible du fer au bois, des contrats récents portant un clause spéciale pourvoyant à ce changement afin d'éviter toute difficulté avec les entrepreneurs.

Voici la clause au mentionnée : — « Pourvu toujours et si les commissaires jugent nul et inopérant le venable de substituer des ponts de fer aux ponts de bois, mentionnés dans le devis général formant la cédule A du présent contrat, alors, dans chacun de ces cas, les commissaires pourront faire cette substitution avant que les entrepreneurs aient commencé à poser les fondations de la maçonnerie, et, dans chaque cas, les commissaires, en donnant avis aux entrepreneurs de la substitution projetée, pourront commencer à se procurer les matériaux nécessaires pour la construction et l'achèvement de la superstructure aux frais de Sa Majesté, et les entrepreneurs seront disposés de construire à cet endroit, ou endroits, le pont ou superstructure de bois spécifiés dans le devis général formant la cédule A du présent contrat. Mais, dans chaque cas, la superstructure de bois et la réduction de la quantité ou de la valeur de la maçonnerie, (s'il y en a) résultant de cette substitution, seront déduites des prix mentionnés pour les travaux, portés à la cédule ci-dessus, du total mentionné comme payable pour l'exécution des travaux en vertu du présent contrat. »

On voit donc que toutes les dispositions sont prises pour permettre aux commissaires de substituer le fer au bois, dans la construction des ponts, sans que ni eux-mêmes, ni le gouvernement, puissent avoir aucune difficulté avec les entrepreneurs; c'est donc au gouvernement de décider si tous les ponts de l'intercolonial seront de fer ou de bois, si pour les mêmes frais environ, les ponts seraient solides et durables, ou faits de matériaux périssables qu'il faudra renouveler au bout de quelques années, et qui seront constamment exposés à être détruits par le feu.

J'ai, etc., SANDFORD FLEMING, Ingénieur en chef.

Nouvelles générales.

L'hon. M. Fournier est parti, hier soir, pour Outaouais.

Un nombre des touristes qui visitent notre ville, en ce moment, ont remarqué l'ambassadeur Turc aux Etats-Unis, Aristarchi Bey, et le général Tracey de l'armée américaine, qui sont descendus à l'Hôtel Russell.

La nouvelle loi concernant les faillites sera en force, le 1er septembre.

Il estrumeur, à Winnipeg, Manitoba, que l'hon. Donald A. Smith, gouverneur de la Baie d'Hudson et député de Selkirk, à la Chambre des Communes, serait le prochain lieutenant-gouverneur de Manitoba.

M. Smith appartient au parti modéré à Manitoba. Anglais, Métais et Canadiens-Français l'estiment beaucoup.

Sir Georges Grey, ancien gouverneur de la Nouvelle-Zélande, dit la Nation, de Toronto, s'est fait l'avocat d'un changement important dans le système colonial. Il suggère que, dorénavant, les gouverneurs, au lieu d'être nommés par la Couronne, soient élus par le peuple de la colonie.

Un télégramme d'Outaouais nous apprend que les annonces demandant des soumissions pour l'élargissement du canal Lachine, seront publiées dans le cours de cette semaine. Nous espérons que les travaux seront poussés avec vigueur, de manière à donner de l'ouvrage à la classe ouvrière qui souffre, et dont la position, l'hiver prochain, pourrait être critique. — Le Bien-Public d'hier.

La votation aura lieu, demain, dans le comté de South Victoria. Il s'agit, comme l'on sait, de la réélection de l'hon. M. Wood, trésorier provincial. Les journaux réformistes présentent son succès; mais les Tories emploient pour le combattre des moyens qui peignent bien cette clique. M. Wood est un ami des catholiques; il a même ses filles à un couvent de religieuses. Eh ! bien, c'est précisément cette libéralité de M. Wood qu'on lui impute à crime. Les auteurs et cabaleurs Tories s'efforcent de soulever les préjugés protestants en représentant M. Wood comme un apostat de sa religion. Cela ne les empêchera pas d'être regardés ici comme les seuls sauveurs du catholicisme. La justice, voyez-vous, a des balcons différents. Tout ce que les Tories disent et font est parfait; tout ce que font les réformistes est mal. C'est un fait d'expérience quotidienne. — Item.

Il est fortement rumeur que le révé. Père Thomas Bourgeois, prieur du monastère des Dominicains de Saint-Hyacinthe, que était allé en France pour assister à une réunion générale de l'Ordre, ne reviendra plus en Canada.

Nous le regrettrons infiniment, car, par ses manières charmantes, sa brillante érudition et par sa belle intelligence, le Père Bourgeois avait fait sa marque dans le pays et s'était attiré l'admiration de tous. Il était un des fondateurs de la maison ici. Outre ses savantes prédictions, les habitants de la paroisse qu'il desservait avaient remarqué son tact exquis en affaires; il savait confier sans froisser les susceptibilités. Il sera regretté et par ses vertueux collègues et par tous ceux qui l'ont connu. — Courrier de Saint-Hyacinthe.

On célébrera dans deux ans le centenaire d'une localité importante de notre province, la ville de Saint-Hyacinthe.

C'est en 1777 que fut fondée la paroisse de Saint-Hyacinthe. Le premier curé de l'endroit, le révérend M. Antoine Girouard, fut le fondateur du collège et de la ville. On s'engage, à l'occasion du centenaire anniversaire de la fondation de Saint-Hyacinthe, de lui élever un monument sur la place publique en face de l'église.

On lit dans le *Moniteur Acadien* : — « M. Brydges est venu visiter l'intercolonial la semaine dernière. A ce sujet on dit que vers le 15 octobre il sera disposé de parcourir en char toute la distance entre Moncton et la Rivière-du-Loup. »

Par un ordre du gouverneur en conseil, en date du 19 mai dernier, il est décrété :

Que sous le titre « étalon du poids » on devra plus se servir du mot « minot » relativement aux grains. Deux mille livres avoir du poids ou vingt pesées de cent livres constitueront un minot.

L'Echo du Canada, de Fall River, publie ce qui suit dans son numéro du sept courant :

« Des 44 filatures de cette ville 8 seulement sont en opération et d'ici à quelques jours probablement, ces deux dernières auront aussi suspendu leurs travaux. L'exécution est grande. L'action des employés des filatures est généralement blâmée par tout le monde. 15,000 personnes sont à rien faire. »

« Grand nombre de Canadiens prennent le chemin du pays. »

Un journal de cette ville annonce que deux habiles chasseurs canadiens ont découvert une voie praticable, entre le lac Saint-Jean et Québec, en ligne directe. Le point de départ serait dans le canton de Charlesvoix sur le bord du lac Saint-Jean et le chemin suivrait la vallée de la rivière Outaouahou, pendant quelques lieues, et se prolongerait de là en ligne directe jusqu'à Québec, en passant près de Stoneham. Par cette voie, la distance serait de 100 milles plus courte que par le tracé mentionné, dans le rapport de l'arpenteur Dumais. On doit faire une exploration vers la fin du mois, aux frais des citoyens du lac Saint-Jean.

Les prochains vendanges. Les derniers journaux français nous apprennent que toutes les prévisions les plus optimistes avaient certainement réalisées, et les vendanges prochaines marqueront parmi les plus fécondes dont le souvenir ait été conservé.

Voici, à ce sujet, quelques témoignages que nous reproduisons entre beaucoup d'autres tout aussi explicites.

Il faut remonter à 1840 dit la *Revue de l'Ouest*, journal de Niort, pour avoir une juste idée de l'abondance promise à la future vendange.

Cette abondance en perspective peut-elle nous échapper maintenant ? Nous ne le pensons pas. Les sarréments sont déjà si longs et si feuillés, que les raisins ont un air abri.

La récolte se présente toujours bien, écrit-on de Châteaufort (Charente); les grains sont formés et même gros, dans les cépages blancs; jusqu'ici il n'y a aucune apparence de coulure.

Le vignoble continue à se maintenir dans d'excellentes conditions, en ce qui regarde la récolte future, écrit-on de Bordeaux.

J'arrive du Médoc, dit un autre correspondant; les vignes ont passé fleur dans d'excellentes conditions et promettent une récolte des plus abondantes.

Toutes nos plaines et nos côtes sont superbes, écrit-on de Villefrey (Haute-Saône); nous avons des grains qui sont déjà comme des petits pois et des raisins de quinze à vingt centimètres. Si le temps continue, tout nous fait espérer une bonne récolte.

Les nouvelles du Loiret sont excellentes. La végétation de la vigne, déjà de quinze jours en avance, continue à marcher avec une rapidité extraordinaire. Les futaillis sont recherchés.

On écrit d'Eprenay : La situation du vignoble n'a pas changé. La période de la floraison s'est accomplie dans les meilleures conditions possibles. Et ces conditions favorables ne sont pas seulement restreintes à la Champagne, mais s'étendent à toute la France viticole. La vigne promet des produits tels que l'on craint de manquer de vases vinaires pour les contenir.

La vigne plus ou les nombreuses grappes, dit le *Journal du Cher*, et l'on compte sur la qualité comme sur la quantité.

Le journal la *Cité d'Or* s'exprime ainsi : Les vignes sont magnifiques, surtout celles de la plaine qui fournissent les gamays ou vins communs. La floraison se passe dans les meilleures conditions, et à la suite d'accidents graves, comme à grands coups de grêle, on ne peut pas dire que l'on ait rien de remarquable à signaler. En général on peut compter sur une année d'abondance, et si le temps se dégrade par pluies, à l'automne, le vin sera bon.

Nous ne multiplierons pas davantage ces citations; elles suffisent pour établir l'état réel des vignobles de France; elles expliquent les plaintes que soulève l'abondance même des futures vendanges, l'affaissement des prix et les doléances des détenteurs de vins.

Quelques maisons de Lyon ont acheté des lots de 600 à 1,000 hectolitres. C'est à ne pas croire les vins qu'on choisit pour les prix qu'on leur paye. On trouve à acheter le bon vin à 6 et 7 centimes le litre, frais en sus.

A Pizenas, impossibilité absolue de préciser la cote exacte des diverses qualités de vins.

La vérité est que l'on vend à tout prix, comme on peut, et il faut bien le dire, si l'on peut. Ici c'est un viticulteur, possédant 16, à 1,800 muids de vin, et n'obtenant qu'une offre de 30 fr. les 7 hect. avec faculté à l'acheteur de rejeter les qualités qui pourraient ne pas lui convenir. Là c'est un propriétaire cédant au prix de 30 fr. à la distillerie un vin exempt d'acidité encore, mais d'une solidité problématique, et dont il croit d'autant plus prudent de se débarrasser, que la persistance de la mévente des vins d'une part, les tendances à la baisse des spiritueux de l'autre, lui font craindre des cours pires, dans un avenir peu éloigné.

Situation sans précédent à laquelle la billante récolte que se présente us promet pas d'être si favorable au prochain.

Sur tous les marchés, la situation est la même, et les choses en sont venues à ce point que, pour remédier à une mévente qui serait désastreuse, le commerce en gros et les détaillants se sont concertés pour vendre à Paris des vins naturels à 50 centimes le litre.

Etant donné les frais de transport, le prix des futailes, les droits à payer, il faut, pour arriver à ce résultat, que le débitant se contente d'un très-léger bénéfice et que le vendeur cède ses vins à très-bas prix.

BULLETIN TÉLÉGRAPHIQUE

Service général. DRPRENS DE CE MAIN. ANGLETERRE. Londres, 9 août.

Une lettre de Poyceda informe le *Pall Mall Gazette* que le bombardement de l'île de Séd'Orgel est talenti, parce que les vichonistes attendent de la grosse artillerie. S'il ne reçoit pas de secours, ce qu'il est peu probable, Lissagarra devra se rendre aux anglais.

Des nouvelles de sources serbo-slavonnes, maintes fois les insurgés de l'Herzégovine ont tués les Turcs dans plusieurs rencontres. Solim Pacha a été blessé.

Le procès de Alex. Colie et William Colie, accusés d'avoir obtenu et gardés sommes d'argent de la banque de Londres et de Westminster, sous le nom de faux prêt, a été soudainement interrompu, ce matin, par la nouvelle que Alexander Colie a disparu. La poursuite refuse de procéder contre William en l'absence d'Alexandre. Le premier devra comparaître dans un mois et la cause ajournée.

On offre une récompense de \$5,000 pour l'appréhension d'Alexandre Colie.

Le *Mark Lane Express*, dans sa revue sur le commerce de blé, pour la semaine passée, dit : Le temps a été assez beau. Les récoltes progressent favorablement, mais il ne faut pas espérer la qualité de l'année dernière, après six mois de juillet presque sans soleil et des pluies aussi abondantes. La masse de nos grains n'est pas encore coupée. Quelques-uns de nos marchés ont hésité à se soumettre à une baisse, bien que généralement elle ait atteint 1/4 à 2/8 par quarter. Il y a eu de grands achats spéculatifs à Londres pour le compte des Américains. Le marché de Londres a fermé avec un aspect amélioré et une tendance à la hausse.

COUR DE POLICE. 10 août 1875. Devant le juge Donnet. A. Mann, Henrik Piere, Peter Paulsen et William Minchin, maîtres de l'école, pour refus de rendre la mer, sont condamnés à dix semaines de prison chacun.

Robert Mott, pour négligence de rejoindre son navire, est renvoyé à bord, à la demande du capitaine.

A. B. Dowing, pour absence sans permission, est renvoyé à bord à la demande du capitaine. Peter Strubough, maître de l'école, pour absence sans permission, est condamné à trois semaines de prison.

La vente de montres, bijoux, etc., chez M. Duquet et Cie., se terminera positivement, ce soir.

FAITS DIVERS. Depuis deux semaines au moins il pleut presque tous les jours et abondamment, ce qui est grandement préjudiciable aux travaux de la fenaison.

—Le corps de musique de la cité de Montréal, qui a accompagné les excursionnistes, dimanche, à la Malbaie, a joué plusieurs morceaux de musique, hier après midi, sur l'Esplanade. Il y avait un grand nombre de spectateurs, parmi lesquels des connaisseurs, qui étaient venus pour juger du mérite de ces musiciens. Nous devons dire que ces derniers sont sortis victorieux de cette épreuve.

—Le vapeur *Union* partira, demain matin, à 7 heures, pour la Baie des Ha! Ha!

—La compagnie du télégraphe de la Puissance a ouvert un bureau à Southampton, Ontario.

—On raconte que trois enfants ont été dévorés par des ours, il y a quelques jours, dans le canton de Ripon, sur le haut de la Gatineau, Outaouais. La mère de ces enfants en avait envoyé deux d'abord au bord de la forêt chercher du bois. Voyant qu'ils tardaient à venir, elle en envoya un troisième voir ce qu'ils faisaient. Ce dernier ne revint pas non plus. Quand le père revint à la maison, il partit aussitôt pour aller les chercher, les croyant égarés quelque part dans la forêt. Il vit bientôt l'endroit où les pauvres petits garçons avaient été dévorés. Il ramassa un pied, une main et quelques lambeaux de vêtements, et c'est là tout ce qu'il rapporta à sa maison.

—On rapporte qu'un Allemand a fait don de \$10,000 en faveur des victimes des inondations du Midi de la France, en accompagnant des paroles suivantes : « Je crois que ce qui offrande sera bien accueillie, venant d'un Allemand qui n'a jamais cessé de reconnaître les immenses services rendus par la France au progrès de toute l'Europe. »

TERRIBLE ACCIDENT.—Jeudi dernier, M. Benjamin Roussau, brave canadien, résidant dans South Troy, a perdu la vie dans les circonstances suivantes : Il travaillait dans la fonderie Clifton lorsqu'il eut besoin de polir quelque chose sur une meule mue par la vapeur, qui se brisa au moment où il appliquait ce qu'il voulait polir dessus. Un des fragments de cette meule le frappa à la figure et lui sépara la tête en deux. La mort a été instantanée. M. Roussau était célibataire. Il laisse un grand cercle de parents et d'amis pour deplorer sa perte.

—Avenir National. —Un canadien du nom de Olivier Papineau, a été tué accidentellement, vendredi dernier, sur le chemin de fer *Old Colony*, en re les moulins « Saugum » et « Border City », à l'apaveau 5 en a 10, par rail, marchant sur la voie ferrée, une petite chaudière à la main pour cueillir des fruits, lorsque le train de six heures et demie, le rejoignit. L'ingénieur donna l'alarme, mais en vain, Papineau était saisi; une minute plus tard il était écrasé par le train. La mort fut instantanée. Le défunt venait du Canada et n'était à Fall River que depuis deux ou trois mois, et était âgé de 52 ans; il venait de Sorel, Canada, où, paraît-il, il exerçait le métier de boucher. Il laisse une femme et huit enfants. Le coronar Dillingham tint une enquête et un verdict suivant les faits ci-dessus en fut le résultat. — L'Echo du Canada de samedi.

JOE VINCENT.—Dans le dernier numéro de l'*Opinion Publique* nous avons remarqué le portrait de Joe Vincent, de Montréal, et la liste des sautes qu'il a faits. Joe est décoré de la médaille d'honneur de la société humanitaire de Londres. On pourra dire qu'il ne l'a pas volée après avoir lu le bilan de ses actes d'héroïsme.

Voici la liste des personnes qu'il a sauvées :

1854—Donzé personnes, durant la dernière année de construction du pont Victoria.

1855—Un individu manchet du nom de Stewart.

1863—Un soldat du corps des infirmiers et un autre homme.

1864—Un officier du 30ème régiment.—Cherche sur la glace flottante le capitaine McPherson.

1866—Un des fils de feu M. Furniss.

1867—Un enfant que sa mère venait de laisser tomber à l'eau.—René Lafontaine, dans le bassin Jacques-Cartier.

1889—Les deux frères Laflamme.

1871—Charles Laxon confiseur.—Un autre homme.

1872—Le capitaine Turner de la barque R. C. Cook.

1873—Trois hommes accrochés aux piliers du pont Victoria.

1875, 18 juillet—Spt personnes, dans une embarcation qui allait sombrer, en revenant de l'île Sainte-Hélène.

—Quatorze cents familles pauvres de Londres sont logées dans les maisons construites avec l'argent légué à la ville par Peabody. Environ 82,000,000 ont été employée pour la construction et l'entretien de ces maisons, et la resse encore \$3,000,000 en caisse.

—Un naif américain a donné \$2,500, à Paris, pour le bassin dans lequel Pontifé s'est lavé les mains.

DES LUNETTES SANS VERRES.—Parmi les objets importés par les marins de l'expédition anglaise au pôle Nord, il en est un dont il n'a pas été parlé, et qui ne sera pas moins utile pour les officiers et pour les matelots de l'équipage. C'est un préservatif contre l'ophtalmie causée par les neiges, préservatif imaginé par un oculiste de Londres. On sait combien une trop longue exposition à l'intensité de blancheur de la neige est désastreuse pour la vue. On avait proposé, en conséquence, des lunettes de teinte verte, entourées de gaz; mais dans le climat où seront exposés les marins, la verre des lunettes se braille et se rompt, la tige de fer au moyen de laquelle on les assujettit derrière l'oreille, se refroidit tellement que la peau en reçoit une sensation pareille à celle d'un fer rouge qu'on appliquerait sur l'ophtalmie.

Dans la composition des lunettes nouvelles importées par les marins, il n'entre ni verre ni fer; elles sont en bois, en bois d'ébène, et on les attache à l'oreille par un cordon en velours.

Elles ressemblent assez à deux coquilles et sont percées d'une simple fente, vis-à-vis la pupille de l'œil. Grâce à une coulisse ou petite porte qui joue facilement, on peut

ANNONCES NOUVELLES.

ON DEMANDE 30 A 40 BONS MAÇONS.

Adressez à M. OUBAYRETTI, 10 rue de la Montagne, Québec, le 10 août 1875.

Excursion de plaisir à Rimouski et Betsiamis, Samedi, le 14 août, à midi.

Le vapeur "ST. LAURENT", CAPT. BARBAS, partira du quai Saint-André, samedi, le 14 août, à midi.

Le vapeur "ST. LAURENT", CAPT. BARBAS.

Partira du quai Saint-André, samedi, le 14 août, à midi.

THOMAS ANDREWS, No. 1, rue Saint-Jean.

Articles de Ménage, pour construction de maison, et Quincaille générale.

Attilail de Pêche.

Attilail de pêche, pour la pêche au saumon, au lac Beauport, et dans les lacs et rivières de la province.

Ventes par Encan.

Encan de biens, par M. J. G. Garret, à la Cour de Circuit, Province de Québec.

Retraite aux Ursulines.

Retraite de la communauté des Ursulines, à Québec, le 20 août 1875.

AVIS.

AVIS, concernant la succession de M. J. G. Garret.

EXCURSION A L'ISLET.

Excursion à l'Islet, le dimanche 15 août, à midi.

BIENVENU, FERA UN VOYAGE DE PLAISIR A L'ISLET, DIMANCHE, LE 15 DU COURANT.

Section St. Jean Baptiste de Saint-Roch.

Grand Encan.

Grand encan de biens, par M. J. G. Garret, à la Cour de Circuit.

Montres d'or et de Bijouteries.

Montres d'or et de bijouteries, par M. J. G. Garret.

MERCREDI, LE 4 AOUT.

Mercredi, le 4 août, à midi.

Grand Encan.

Grand encan de biens, par M. J. G. Garret.

ESSAYEZ LE VIDO Eau de Beauté.

Essayez le Vido Eau de Beauté, par M. J. G. Garret.

ESSAYEZ LA POUDE CARBOLIQUE PURIFIÉE.

Essayez la poudre carbolique purifiée, par M. J. G. Garret.

A VENDRE CHEZ F. X. GARANT ET Cie.

A vendre chez F. X. Garant et Cie, à Québec.

DEPARTEMENT DES DOUANES.

Département des douanes, à Québec.

AMERICAN HOTEL.

American Hotel, à Québec.

AMERICAN HOTEL.

American Hotel, à Québec.

AMERICAN HOTEL.

American Hotel, à Québec.

SOCIÉTÉ DE CONSTRUCTION MUTUELLE.

Le soussigné appelle l'attention du public sur les Vins suivants qui viennent d'arriver :

CELEBRE VIN DE CETTE.

CELEBRE VIN DE PALERME.

Le certificat suivant atteste de sa pureté et qualité.

AVIS SPECIAL.

Avis spécial, concernant la construction mutuelle.

SOCIÉTÉ DE CONSTRUCTION MUTUELLE.

Société de construction mutuelle, à Québec.

AVIS.

Avis, concernant la construction mutuelle.

SOCIÉTÉ PERMANENTE DE CONSTRUCTION DES ARTISANS.

Société permanente de construction des artisans, à Québec.

AVIS.

Avis, concernant la construction mutuelle.

VENANT D'ÊTRE REÇU CHEZ E. JACOT, LUNETTES MARINIÈRES.

Venant d'être reçu chez E. Jacot, lunettes marinières.

BAZAR HOPITAL DU SACRÉ CŒUR DE JÉSUS.

Bazar hospital du Sacré Cœur de Jésus, à Québec.

Patronage distingué de Madame Caron.

Patronage distingué de Madame Caron, à Québec.

ENCRIER MARQUE A ENCRER SCRIE.

Encrier marque à encrer scrie, à Québec.

IMMENSE SUCCÈS !

Immense succès, concernant la construction mutuelle.

LIBRAIRIE OVIDE FRÉCHETTE.

Librairie Ovide Fréchette, à Québec.

ENCYCLOPÉDIE AMÉRICAINE D'APPLETON.

Encyclopédie américaine d'Appleton, à Québec.

NOUVELLE ÉDITION CORRIGÉE.

Nouvelle édition corrigée, concernant la construction mutuelle.

ENTRETIEN RÉDIGÉ DE NOUVEAU PAR LES PLUS HAIBLES ÉCRIVAINS SUR CHAQUE SUJET.

Entretien rédigé de nouveau par les plus haibles écrivains sur chaque sujet.

NOUVELLE ÉDITION CORRIGÉE.

Nouvelle édition corrigée, concernant la construction mutuelle.

ARTICLES VARIÉS.

Articles variés, concernant la construction mutuelle.

IMPRIMERIE A. CÔTÉ ET CIE.

Imprimerie A. Côté et Cie, à Québec.

NEUVAIN HOTEL ST. LOUIS KAMOURASKA.

Neuvain Hotel St. Louis Kamouraska, à Kamouraska.

SAINT ANNE.

Saint Anne, à Québec.

MAISON A. CÔTÉ ET CIE, QUÉBEC.

Maison A. Côté et Cie, Québec.

COURS DE LECTURE FRANÇAISE.

Cours de lecture française, à Québec.

ÉVÉNEMENTS POLITIQUES ET HISTORIQUES.

Événements politiques et historiques, à Québec.

LES ILLUSTRATIONS.

Les illustrations, à Québec.

De l'excellence artistique.

De l'excellence artistique, à Québec.

Papier Chartre-Panais.

Papier Chartre-Panais, à Québec.

Serviette magique.

Serviette magique, à Québec.

LES HEMORROÏDES.

Les hémorroïdes, à Québec.

Papier Chartre-Panais.

Papier Chartre-Panais, à Québec.

Serviette magique.

Serviette magique, à Québec.

LES HEMORROÏDES.

Les hémorroïdes, à Québec.

Papier Chartre-Panais.

Papier Chartre-Panais, à Québec.

Serviette magique.

Serviette magique, à Québec.

LES HEMORROÏDES.

Les hémorroïdes, à Québec.

Papier Chartre-Panais.

Papier Chartre-Panais, à Québec.

Serviette magique.

Serviette magique, à Québec.

LES HEMORROÏDES.

Les hémorroïdes, à Québec.

Papier Chartre-Panais.

Papier Chartre-Panais, à Québec.

Serviette magique.

Serviette magique, à Québec.

LES HEMORROÏDES.

Les hémorroïdes, à Québec.

Papier Chartre-Panais.

Papier Chartre-Panais, à Québec.

Serviette magique.

Serviette magique, à Québec.

LES HEMORROÏDES.

Les hémorroïdes, à Québec.

Papier Chartre-Panais.

Papier Chartre-Panais, à Québec.

Serviette magique.

Serviette magique, à Québec.

LES HEMORROÏDES.

Les hémorroïdes, à Québec.

Union Buildings.

ÉCOLE INDEPENDANTE ST-MICHEL.

École indépendante St-Michel, à Québec.

EN VENTE.

En vente, à Québec.

EN VENTE.

En vente, à Québec.

EN VENTE.

En vente, à Québec.

EN VENTE.

En vente, à Québec.

EN VENTE.

En vente, à Québec.

EN VENTE.

En vente, à Québec.

EN VENTE.

En vente, à Québec.

EN VENTE.

En vente, à Québec.

EN VENTE.

En vente, à Québec.

EN VENTE.

En vente, à Québec.

EN VENTE.

En vente, à Québec.

EN VENTE.

En vente, à Québec.

EN VENTE.

En vente, à Québec.

EN VENTE.

En vente, à Québec.

EN VENTE.

En vente, à Québec.

EN VENTE.

En vente, à Québec.

EN VENTE.

En vente, à Québec.

EN VENTE.

En vente, à Québec.

EN VENTE.

En vente, à Québec.

EN VENTE.

En vente, à Québec.

EN VENTE.

En vente, à Québec.

EN VENTE.

En vente, à Québec.

EN VENTE.

En vente, à Québec.

EN VENTE.

En vente, à Québec.

EN VENTE.

En vente, à Québec.

EN VENTE.

En vente, à Québec.

EN VENTE.

En vente, à Québec.

EN VENTE.

En vente, à Québec.

EN VENTE.

En vente, à Québec.

EN VENTE.

En vente, à Québec.

EN VENTE.

En vente, à Québec.

EN VENTE.

En vente, à Québec.

EN VENTE.

En vente, à Québec.

EN VENTE.

En vente, à Québec.

EN VENTE.

En vente, à Québec.

EN VENTE.

En vente, à Québec.

EN VENTE.

En vente, à Québec.

EN VENTE.

En vente, à Québec.

EN VENTE.

En vente, à Québec.

EN VENTE.

En vente, à Québec.

EN VENTE.

En vente, à Québec.

EN VENTE.

En vente, à Québec.

EN VENTE.

En vente, à Québec.

EN VENTE.

En vente, à Québec.

EN VENTE.

En vente, à Québec.

EN VENTE.

En vente, à Québec.

Union Buildings.

ÉCOLE INDEPENDANTE ST-MICHEL.

École indépendante St-Michel, à Québec.

EN VENTE.

En vente, à Québec.

EN VENTE.

En vente, à Québec.

EN VENTE.

En vente, à Québec.

EN VENTE.

En vente, à Québec.

EN VENTE.

En vente, à Québec.

EN VENTE.

En vente, à Québec.

EN VENTE.

En vente, à Québec.

EN VENTE.

En vente, à Québec.

EN VENTE.

En vente, à Québec.

EN VENTE.

En vente, à Québec.

EN VENTE.

En vente, à Québec.

EN VENTE.

En vente, à Québec.

EN VENTE.

En vente, à Québec.

EN VENTE.

En vente, à Québec.

EN VENTE.

En vente, à Québec.

EN VENTE.

En vente, à Québec.

EN VENTE.

En vente, à Québec.

EN VENTE.

En vente, à Québec.

EN VENTE.

En vente, à Québec.

EN VENTE.

En vente, à Québec.

EN VENTE.

En vente, à Québec.

EN VENTE.

En vente, à Québec.

EN VENTE.

En vente, à Québec.

EN VENTE.

En vente, à Québec.

EN VENTE.

En vente, à Québec.

EN VENTE.

En vente, à Québec.

EN VENTE.

En vente, à Québec.

EN VENTE.

En vente, à Québec.

EN VENTE.

En vente, à Québec.

VENEZ, VENEZ et VENEZ CHOISIR LES PLUS BEAUX CHAPEAUX DE LA SAISON A L'ENSEIGNE DU BUFFALO, CHEZ FRANÇOIS GINGRAS, CHAPELIER ET MANCHONNIER, 62, rue Saint-Joseph, Saint-Roch, en face du Couvent.

Un nouveau magasin sera ouvert... Les plus beaux chapeaux de la saison... A l'enseigne du Buffalo, chez François Gingras, chapelier et manchonnier, 62, rue Saint-Joseph, Saint-Roch, en face du Couvent.

N. B. — Tous les articles seront garantis avec soin pendant 10 ans à des conditions libérales. Québec, 22 mars 1876. — 230-175

COMPAGNIE D'ASSURANCE DE STADACONA Contre le Feu et sur la Vie.

BUREAU DE DIRECTION: Président... Vice-Président... Hon. E. CHINIC... JOHN ROSS, écuyer... CIRICE TETU, écuyer... JOHN LANE, écuyer.

Cette Compagnie ayant fait le dépôt et s'étant conformée aux conditions exigées par les lois sur l'assurance... BUREAU PRINCIPAL — QUÉBEC.

DR POURTIER, DENTISTE, No. 15, rue Saint-Jean, Haute-Ville, Québec. 20 juin 1874. 702-120

RÉMILLARD & FLYNN, AVOCATS, Bureau — 50, rue Saint-Pierre, près du Marché Champlain, Québec, 6 nov. 1874. 1336

VOITURES POUR LES ENFANTS. Le magasin vient de recevoir un assortiment de PETITES VOITURES pour la promenade des enfants. P. GEORGE DUGAL, 24, rue Saint-Jean, Haute-Ville, Québec, 8 avril 1876. 287

A VENDRE Un magnifique CARPÈNE neuf... A VENDRE Un grand assortiment de Lampes.

PHILIP Agence pour le Colonel Rhodes. EN VENTE. Engins de Vapeurs.

VERRERIE DU VAPEUR MORAVIAN EN VENTE A BON MARCHÉ 500 douzaines Verres à Vin. 600 Tombeurs. 200 Gobelets.

Sure et Précieux! C'est acheter les merveilleuses MACHINES A Coudre RAYMOND, qui donnent toujours le plus grand rendement.

ARTICLES NOUVEAUX EN PAILLE. DAVIDSON et HORAN, No. 10, rue et faubourg Saint-Jean.

LIVRES NOUVEAUX. Un grand assortiment de Livres... HECTOR PARGUE, 24, rue Saint-Jean, Haute-Ville, Québec, 24 nov. 1874. 1493

COMPAGNIE DE POTERIE CAPROUGE, Près de Québec. Les soulagés ayant été nommés agents...

J. A. LANGLOIS, 31, rue Saint-Joseph, Saint-Roch, Québec, 20 oct. 1874. 1289

GIBBS & COURSOLE, SOLICITEURS DE Brevets d'Invention, No. 63, RUE SPARKS, OTTAWA (Boite 461, B. P.)

CIE. DE NAVIGATION "UNION". Les soulagés ayant été nommés agents pour le public voyageur...

Prix de passage, A commencer le 15 mai 1876, les prix de passage de Québec à Montréal seront comme suit:

De Québec à Montréal... De Montréal à Québec... De Québec à Québec...

LA COMPAGNIE DES VAPEURS DE Québec et des Ports du Golfe. LIGNE DE LA MALLE ROYALE.

Après l'ouverture de la navigation, le vapeur "MARIUS" partira de Québec tous les MARDIS, à 2 heures P. M., pour Pétion, et de Pétion tous les MARDIS, à 7 heures A. M., pour Québec...

EN VENTE. Engins de Vapeurs. 1 Cylindre à haute pression, 18 x 20, adapté pour un propulseur à hélice.

GUIDE HISTORIQUE. L'ALBUM DU TOURISTE 386 pages — \$1. REMKIRE PAITRE.

Chasse et Pêche. La Grande Chasse. Le Caribou des Bois. Le Lièvre de la Montagne.

CHASSE ET PÊCHE. La Grande Chasse. Le Caribou des Bois. Le Lièvre de la Montagne.

CHASSE ET PÊCHE. La Grande Chasse. Le Caribou des Bois. Le Lièvre de la Montagne.

CHASSE ET PÊCHE. La Grande Chasse. Le Caribou des Bois. Le Lièvre de la Montagne.

CHASSE ET PÊCHE. La Grande Chasse. Le Caribou des Bois. Le Lièvre de la Montagne.

M. L. ORFÈVRE, 31, rue Saint-Jean, Québec, 20 oct. 1874. 1289

IMPRIMERIE A. COTÉ ET C<sup>o</sup> 31, rue Sainte-Anne, Haute-Ville, QUÉBEC.

EN VENTE A CETTE IMPRIMERIE 10,000 exemplaires ALPHABET DES ENFANTS.

LE JOURNAL DE QUÉBEC EST EN VENTE AU DEBIT DE TABAC DE M. DARVEAU.

VERRES, Verres à Vin, Verres à Eau, Verres à Champagne.

APISSERIE FRANÇAISE. Le soulagé, ayant acheté une grande quantité de TAPISERIE FRANÇAISE...

Tableau indiquant l'heure de l'arrivée et du départ des malles.

Table with columns: ARRIVER, MALLS, CLOTURE. Rows: A. M. P. M., OTTAWA, PROVINCE D'ONTARIO, QUÉBEC, ARTHABASCA, etc.

EN VENTE CHEZ JOS. HAMEL ET FRÈRES, Rue Sous-le-Port.

PRINTemps 1875. Glover, Fry et C<sup>o</sup> Viennent de recevoir un choix varié de Marchandises les plus nouvelles pour le printemps.

Sucre d'érable. 3,000 LIVRES SUCRE D'ÉRABLE FRES. HILLMAN.

Huile de Charbon. 60 BARILS Huile de Charbon N. 1.

Moulin à Papier de Lorette. Papier à envelopper.

Moulin à Papier de Lorette. Papier à envelopper.

Moulin à Papier de Lorette. Papier à envelopper.

Moulin à Papier de Lorette. Papier à envelopper.

Marchandises sèches NOUVEAU MAGASIN DE MARCHANDISES SÈCHES. H. CHARTRAIN et ROY.

Le soulagé a l'honneur d'informer ses amis et le public en général qu'il a ouvert un Magasin de Marchandises Sèches d'ETAPE et de FANTAISIE.

NOUVEAUTES A BON MARCHÉ W. H. BURNETT, No. 47, rue Saint-Jean, H. V.

MARCHANDISES NOUVELLES. Venant d'être reçues: NOUVEAUX CHALES, NOUVEAUX COLS ET MANCHETTES.

MARCHANDISES NOUVELLES. Venant d'être reçues: NOUVEAUX CHALES, NOUVEAUX COLS ET MANCHETTES.

MARCHANDISES NOUVELLES. Venant d'être reçues: NOUVEAUX CHALES, NOUVEAUX COLS ET MANCHETTES.

MARCHANDISES NOUVELLES. Venant d'être reçues: NOUVEAUX CHALES, NOUVEAUX COLS ET MANCHETTES.

MARCHANDISES NOUVELLES. Venant d'être reçues: NOUVEAUX CHALES, NOUVEAUX COLS ET MANCHETTES.

MARCHANDISES NOUVELLES. Venant d'être reçues: NOUVEAUX CHALES, NOUVEAUX COLS ET MANCHETTES.

MARCHANDISES NOUVELLES. Venant d'être reçues: NOUVEAUX CHALES, NOUVEAUX COLS ET MANCHETTES.

MARCHANDISES NOUVELLES. Venant d'être reçues: NOUVEAUX CHALES, NOUVEAUX COLS ET MANCHETTES.

MARCHANDISES NOUVELLES. Venant d'être reçues: NOUVEAUX CHALES, NOUVEAUX COLS ET MANCHETTES.

MARCHANDISES NOUVELLES. Venant d'être reçues: NOUVEAUX CHALES, NOUVEAUX COLS ET MANCHETTES.

MARCHANDISES NOUVELLES. Venant d'être reçues: NOUVEAUX CHALES, NOUVEAUX COLS ET MANCHETTES.

MARCHANDISES NOUVELLES. Venant d'être reçues: NOUVEAUX CHALES, NOUVEAUX COLS ET MANCHETTES.

IMPRIMERIE A. COTÉ ET C<sup>o</sup> No. 41, rue Sainte-Anne, Haute-Ville. EN VENTE: 5,000 ex. PETIT PAROISSIEN.

AVIS AUX CONSEILS MUNICIPAUX. M. M. les Secrétaires-Trouvères pourront se procurer à cette imprimerie des FORMULAIRES DE LISTES ÉLECTORALES au prix ordinaire.

VÉRITABLE EAU DE COLOGNE. Je soulagé, nommé par le présent avis, qu'il a obtenu la vente en gros et en détail de ma "VÉRITABLE EAU DE COLOGNE".

VENTE DE MONTRES ET BIJOUTERIES. M. JACOT vient de renouveler son assortiment par des nouvelles importations de MONTRES et BIJOUTERIES.

MACHINES A LAYER. A vendre par L. N. ALLAIRE et C<sup>o</sup>. Un grand assortiment de MACHINES A LAYER.

MACHINES A LAYER. A vendre par L. N. ALLAIRE et C<sup>o</sup>. Un grand assortiment de MACHINES A LAYER.

MACHINES A LAYER. A vendre par L. N. ALLAIRE et C<sup>o</sup>. Un grand assortiment de MACHINES A LAYER.

MACHINES A LAYER. A vendre par L. N. ALLAIRE et C<sup>o</sup>. Un grand assortiment de MACHINES A LAYER.

MACHINES A LAYER. A vendre par L. N. ALLAIRE et C<sup>o</sup>. Un grand assortiment de MACHINES A LAYER.

MACHINES A LAYER. A vendre par L. N. ALLAIRE et C<sup>o</sup>. Un grand assortiment de MACHINES A LAYER.

MACHINES A LAYER. A vendre par L. N. ALLAIRE et C<sup>o</sup>. Un grand assortiment de MACHINES A LAYER.

MACHINES A LAYER. A vendre par L. N. ALLAIRE et C<sup>o</sup>. Un grand assortiment de MACHINES A LAYER.

MACHINES A LAYER. A vendre par L. N. ALLAIRE et C<sup>o</sup>. Un grand assortiment de MACHINES A LAYER.

MACHINES A LAYER. A vendre par L. N. ALLAIRE et C<sup>o</sup>. Un grand assortiment de MACHINES A LAYER.

MACHINES A LAYER. A vendre par L. N. ALLAIRE et C<sup>o</sup>. Un grand assortiment de MACHINES A LAYER.

IMPRIMERIE A. COTÉ ET C<sup>o</sup> Journal d'École. En vente à cet établissement PAPIER ROUGE avec entête imprimée pour le professeur de JOUR.

CONSTRUCTION MUTUELLE. DÉMÉNAGEMENT. Les bureaux sont maintenant installés au n. 41, rue Saint-Pierre, au second étage.

DUPRAT, DELAGRAVE ET C<sup>o</sup> Agents d'Immobilier et Courtiers, No. 26, rue Saint-Pierre.

Dr. Jos. A. Pidgeon, CHIRURGIEN et MÉDECIN, No. 26, Côte de la Montagne, Québec.

D. SCHUYLER DENTISTE, (Six-huit années d'expérience) No. 6, rue Saint-Jean.

L'Écho du Canada. Journal illustré publié en langue française à Boston, Mass.

CONSERVEZ VOTRE VUE. Lunettes de cristal coloré! "Il n'y a rien de plus précieux au monde que la vue."

DUQUET & DALLAIRE, 105, rue Saint-Joseph, Saint-Roch, Québec.

LE REMÈDE DU PÈRE BRUNO. L'ANTIDOULEUR UNIVERSEL.

ENTREPOT DE MUSIQUE. 42, rue Saint-Jean. Les plus récentes publications musicales.

LE MONDE MUSICAL. (Musikische Welt) 42, rue Saint-Jean.

SIMON BEDARD, FERRANTIEN, No. 22, rue Saint-Nicolas, Québec.

A. BELANGER DOREUR, No. 9, rue et faubourg Saint-Jean.

CHROMOS. Un grand assortiment de Postes de cartes de Lorraine.

CHROMOS. Un grand assortiment de Postes de cartes de Lorraine.